## Liberte Politique

## Suède : le « soi-disant droit à l'objection de conscience »

Article rédigé par L'équipe libertepolitique.com -, le 18 novembre 2015

Le site d'actualité bioéthique <u>Gènéthique</u> signale que le tribunal de Jönköping (Suède) a rejeté la requête adressée par une sage-femme qui demandait à bénéficier d'opportunité égale à l'emploi. Celle-ci s'est vue refuser plusieurs postes dans des hôpitaux pour avoir refuser de pratiquer des avortements.

Plusieurs ministres du gouvernement suédois de centre-gauche ont soutenu cette décision. « Le ministre de la Santé Gabriel Wikström et le ministre de l'Égalité Asa Regnér ont déclaré que "le soi-disant droit à l'objection de conscience pour les professionnels de santé doit être appelé par son vrai nom : le refus de soigner" et que l'objection de conscience est "une restriction grave de la loi sur l'avortement et une violation des droits de l'homme".

Tout en s'adressant aux professionnels de santé, les ministres [sociaux-démocrates] ont affirmé que ce n'était pas un "droit que de décider quelles sont les tâches que vous souhaitez effectuer dans une profession". Ils ont ajouté que "les soins de santé en Suède ne doivent pas être contrôlés par des opinions privées" ».

L'actuel gouvernement de Stefan Löfven, qui a perdu le soutien du Parti chrétien-démocrate, n'a pas de majorité parlementaire.

## **Sources:**

Agenda Europe (17/11/2015), Aftonbladet (13/11/2015), Figaro (9/10/2015).

## Pour en savoir plus :

Note Gènéthique sur la clause de conscience « Clause de conscience, critère de démocratie »

\*\*\*